



La Maison de soins palliatifs de Pallia-Vie offre, sans frais, des soins palliatifs spécialisés et de l'accompagnement professionnel, psychosocial et spirituel aux personnes en fin de vie et à leurs proches dans le respect, la compassion et la dignité. Elle accueille et accompagne des personnes qui traversent cette étape de vie en leur offrant un environnement familial et humain pour s'éteindre paisiblement, en toute quiétude, entourées de leurs proches.

Ces renseignements utiles vous sont partagés afin de répondre à certaines questions que vous pourriez vous poser si vous songez à déposer une demande d'admission ou si votre demande a déjà été envoyée. Ce document vous explique les différents services offerts à la Maison et les règlements qui nous permettent d'en assurer son bon fonctionnement. Le site Internet www.pallia-vie.ca contient toute l'information nécessaire à votre séjour. Plusieurs des informations ci-dessous vous seront également communiquées avant et au moment de votre admission. Cependant, nous savons qu'il est parfois difficile de tout retenir. C'est pourquoi ce document est accessible en tout temps sur notre site Internet qui est mis à jour régulièrement. Assurez-vous d'avoir en main la toute dernière version qui se trouve sur notre site Internet www.pallia-vie.ca, prenez le temps de le lire et conservez le lien pour vous y référer au besoin. Si vous avez des questions additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Les soins palliatifs

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'objectif des soins palliatifs est d'offrir aux personnes malades et à leurs proches la meilleure qualité de vie possible. Les soins palliatifs sont organisés et prodigués par une équipe multidisciplinaire avec la participation de la personne malade et de ses proches. Les soins palliatifs soutiennent la vie et considèrent la mort comme un processus normal, ne hâtent ni ne retardent celle-ci, atténuent la douleur et les autres symptômes, intègrent les aspects psychologiques et spirituels des soins et offrent du soutien permettant aux patients de vivre aussi activement que possible jusqu'à la mort.

L'équipe de la Maison est composée de médecins, d'infirmiers - d'infirmières, d'infirmiers - d'infirmières auxiliaires, de préposé(e)s aux bénéficiaires, d'intervenants, d'une travailleuse sociale, de professionnels et de bénévoles. Le personnel administratif et celui des services (tels que les préposés à l'entretien et les cuisiniers) complètent la solide équipe de la Maison. Ils poursuivent tous le même objectif, soit celui de prodiguer les meilleurs soins possibles aux personnes en fin de vie, de soulager leurs souffrances et de soutenir leurs proches.

Les chambres

Toutes les chambres sont privées et identiques. Elles sont équipées d'une salle d'eau, d'un fauteuil gériatrique, d'un téléviseur avec câblodistribution et d'un réfrigérateur. Un divan-lit est également mis à disposition de l'accompagnateur qui choisit de passer la nuit à la Maison.

Les effets personnels

Le patient, comme s'il vivait dans son domicile, doit fournir tous ses produits d'hygiène personnelle ainsi que les serviettes hygiéniques, les protections contre l'incontinence et, au besoin, les nécessaires à stomie. À la Maison de soins palliatifs, les patients sont invités à porter leurs vêtements personnels, comme s'ils étaient chez eux. Ils doivent donc apporter avec eux leurs vêtements de nuit, leurs peignoirs, leurs pantoufles ainsi que tout autre vêtement qu'ils désirent porter. Toutefois, l'entretien de ces vêtements est

Note : Ce document se trouve sur le site internet de Pallia-Vie : www.pallia-vie.ca. Seule la version électronique prévaut. *Aucune version papier n'est imprimée et distribuée par Pallia-Vie.* La version officielle des renseignements et des services offerts se trouve également sur le site internet de Pallia-Vie. Mis à jour : 2023-11-29

de la responsabilité des proches du patient.

S'il apporte des objets personnels à la Maison, cette dernière ne pourra être tenue responsable des bris ou des disparitions qui pourraient survenir en cours de séjour.

Les médicaments et les fournitures médicales

Comme l'état de santé du patient est appelé à changer, il est recommandé de ne pas renouveler les prescriptions de médicaments avant son arrivée à la Maison. Le médecin traitant de la Maison émettra les prescriptions nécessaires après avoir rencontré le patient.

Le patient doit assumer le coût de ses médicaments, comme s'il était à domicile, ainsi que celui des fournitures médicales dont il a besoin (pansements, crème hydratante, etc.). La médication prescrite est gérée par le personnel aux soins.

Toute fourniture médicale spécialisée doit être fournie par le patient et il doit apporter tout équipement spécialisé dont il a besoin au moment de son admission. Toutefois, la Maison dispose de certains équipements pouvant être prêtés sans frais.

À son arrivée, la famille du patient doit fournir un numéro de carte de crédit afin d'effectuer les paiements des commandes à la pharmacie.

Les proches qui désirent passer la nuit à la Maison

Pour assurer la quiétude des lieux, un maximum deux (2) proches peuvent, en tout temps, passer la nuit à la Maison, dans la chambre du patient. Un divan-lit double est disponible dans chacune des chambres. Il suffit d'en avvertir l'infirmière responsable et de fournir votre propre ensemble de draps, vos couvertures, vos serviettes et vos débarbouillettes.

Les repas du patient

Les repas et les collations sont offerts au patient, sans frais. Selon son désir et sa situation, il peut prendre ses repas dans sa chambre ou à la salle à manger. L'horaire des repas sera présenté au patient.

Afin de répondre aux besoins et aux goûts du patient, ou parce que la cuisine est fermée, la famille peut apporter de la nourriture à la Maison et la placer dans le réfrigérateur de la chambre du patient. Un four à micro-ondes est accessible en tout temps à la salle à manger.

Le patient choisit son repas selon le menu établi. Si sa condition ne lui permet pas d'accepter le menu du jour qui lui est proposé, ou encore pour une question de goût, des solutions de rechange adaptées à sa situation peuvent lui être présentées.

Les repas des proches

Les repas pour les visiteurs doivent être réservés de préférence au minimum 2 heures avant l'heure prévue du service et doivent être payés directement à la cuisine.

Les heures des repas sont établies selon un horaire précis. Toutefois, il est possible de se procurer des boissons et des accompagnements légers à la cuisine pendant les heures d'ouverture. Les coûts des items y sont affichés. Les repas des visiteurs peuvent être consommés à la salle à manger ou, à l'occasion, dans la chambre du patient, avec son accord.

Si plusieurs visiteurs d'un même patient désirent se procurer un repas à la cuisine de la Maison, ils doivent en informer le cuisinier à l'avance, de préférence au moins deux (2) heures avant le repas. L'accès à l'espace cuisine est réservé aux membres du personnel du service alimentaire. Cependant, la salle à manger demeure ouverte en tout temps. Elle est équipée d'un four à micro-ondes, d'un grille-pain, d'une cafetière et d'une bouilloire. Les visiteurs peuvent donc apporter des plats cuisinés et les réchauffer.

Les téléphones

Tous les appels provenant de l'extérieur et qui sont destinés aux patients sont d'abord reçus par la personne bénévole à l'accueil. Celle-ci s'assure que le patient peut recevoir cet appel. Si le patient n'est pas en mesure de prendre l'appel, l'interlocuteur sera alors redirigé vers le poste infirmier.

Les visites

Les visites sont permises à toute heure. Nous vous demandons de vous présenter à l'accueil afin que la personne bénévole puisse y inscrire votre nom dans le registre des visiteurs. La personne bénévole à l'accueil doit également être avisée lors de votre départ afin de le noter dans le registre des visiteurs. Aucune restriction n'est fixée d'emblée quant à la durée des visites, en autant que la tranquillité de tous soit respectée. Le nombre de visiteurs ainsi que la durée des visites peuvent cependant être limités à la demande du patient, de la famille ou selon les règles en vigueur à la Maison. Par mesure de sécurité, les portes de la Maison sont verrouillées à compter de 20 h. Si vous souhaitez venir visiter un patient après cette heure, vous n'aurez qu'à sonner à la porte principale et un membre de l'équipe viendra vous ouvrir.

Les enfants

S'ils sont accompagnés d'un adulte responsable d'eux, les enfants sont les bienvenus et ce, en tout temps. Une salle de jeu dans laquelle ils peuvent s'amuser sous la surveillance d'un adulte de leur entourage a été aménagée. Veuillez-vous référer aux règles en vigueur pour en connaître les modalités d'utilisation.

Les animaux domestiques

Les chats et les chiens sont admis pour de courtes visites à la condition que les visiteurs acceptent de les surveiller étroitement, que les chiens soient toujours tenus en laisse et qu'ils demeurent dans la chambre du patient uniquement. Conformément à la [règlementation provinciale](#) en vigueur, « un chien doit être tenu en laisse, sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine. La laisse doit être d'une longueur maximale de 1,85 m. Pour les chiens de 20 kg ou plus, la laisse doit être attachée à un harnais ou à un licou. »

Les animaux accompagnés de leur maître ne peuvent pas circuler en bordure des chambres, le long du bâtiment, le tout afin de conserver l'intimité des occupants. Nous recommandons que les animaux prennent leur marche à l'avant de la maison et dans les rues avoisinantes. Les besoins doivent être ramassés immédiatement sur le terrain. Les animaux ne peuvent cependant pas passer la nuit à la Maison et ne doivent pas déranger les autres patients. Merci d'aviser le personnel aux soins de la visite. Les animaux de compagnie ne sont toutefois pas admis dans la salle à manger.

Les breuvages alcoolisés et les drogues

Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne sera tolérée à la Maison, ni dans les chambres, ni à l'extérieur, et ce, sur l'ensemble de la propriété. Une permission spéciale, préalablement approuvée par un médecin ou par la coordonnatrice aux soins, pourrait être accordée uniquement au patient. Cette règle est applicable pour le patient et pour les visiteurs.

Note : Ce document se trouve sur le site internet de Pallia-Vie : www.pallia-vie.ca. Seule la version électronique prévaut. *Aucune version papier n'est imprimée et distribuée par Pallia-Vie.* La version officielle des renseignements et des services offerts se trouve également sur le site internet de Pallia-Vie. Mis à jour : 2023-11-29

Fumer ou vapoter

La Maison est un endroit assujéti à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, ce qui, conformément à la loi 44, en fait un endroit non-fumeur.

En tout temps, le patient qui désire fumer ou vapoter doit être accompagné d'un proche et doit se rendre à l'extérieur, à l'endroit prévu à cet effet, situé à plus de 9 mètres de la Maison tel qu'exigé. La même règle s'applique aux visiteurs. Pour des raisons de propreté et de prévention des incendies, il est demandé aux fumeurs d'utiliser les cendriers installés à l'extérieur.

Les services et soins aux patients

Les médecins qui œuvrent à la Maison sont des experts dans le soulagement de la douleur et des autres symptômes d'inconfort. Ils choisissent la médication et les traitements adaptés à la situation de chaque patient. Un médecin est sur place chaque jour, du lundi au vendredi, et visite les patients au besoin. Durant les fins de semaine et les jours fériés, le médecin est disponible sur appel.

Le personnel aux soins, quant à lui, est présent 24 heures par jour.

Des soins individualisés et adaptés à la situation de chaque patient sont offerts. Pendant la journée et la soirée, l'équipe est secondée par des bénévoles formés à cet effet.

Les services d'accompagnement psychosocial

La maladie à issue terminale entraîne parfois des situations difficiles à vivre tant pour le patient que pour les proches. Dans les jours suivant son admission, chaque patient est rencontré, seul ou en compagnie de ses proches. Car, au-delà de son diagnostic médical, la personne que nous accueillons nous intéresse, avec son histoire, son réseau, sa situation, ses réalisations, ses besoins et ses préférences.

Ces informations sont colligées dans un feuillet intitulé « Partage de vie », qui est versé au dossier du patient afin d'aider l'ensemble du personnel aux soins, la travailleuse sociale et les bénévoles à lui offrir des services des plus personnalisés et, ainsi, optimiser son confort.

Les services spirituels

À la Maison, les croyances du patient et de ses proches sont respectées. Cependant, l'approche de la mort peut accentuer le vécu religieux, la soif de sens, d'infini. Sur demande, un bénévole en accompagnement spirituel peut rencontrer le patient et/ou les proches pour échanger. L'équipe des soins peut également organiser une rencontre avec un de nos prêtres. Des livres de ressourcement et des textes inspirants sont aussi disponibles dans le Salon des familles, dans l'Oratoire et dans le Salon des Adieux.

Les bénévoles aux soins...

Le personnel infirmier, présent en tout temps, est accompagné dans son travail par des bénévoles spécialement formés à cet effet. Dès 8 h le matin et ce, jusqu'à 22 h le soir, ces bénévoles collaborent étroitement aux soins et assurent une présence discrète et chaleureuse auprès des patients et de leurs proches.

... et ailleurs dans la Maison

Un peu partout dans la Maison, vous croiserez des bénévoles. On les retrouve, entre autres, au service alimentaire, à l'accueil, à l'entretien ménager et à l'administration.

... et l'Aide médicale à mourir

Note : Ce document se trouve sur le site internet de Pallia-Vie : www.pallia-vie.ca. Seule la version électronique prévaut. *Aucune version papier n'est imprimée et distribuée par Pallia-Vie.* La version officielle des renseignements et des services offerts se trouve également sur le site internet de Pallia-Vie. Mis à jour : 2023-11-29

La Maison rend disponible l'aide médicale à mourir, conformément à l'adoption de la loi 2 portant sur les soins de fin de vie, en plus des soins palliatifs et de fin de vie déjà offerts, incluant la sédation palliative continue, toujours selon les critères prévus. La mission première de la Maison de soins palliatifs de Pallia-Vie est d'offrir, sans frais, des soins palliatifs spécialisés de qualité et de l'accompagnement professionnel, psychosocial et spirituel aux personnes en fin de vie et à leurs proches dans le respect, la compassion et la dignité.

Pour de plus amples informations, visitez les différentes sections de notre site Internet : www.pallia-vie.ca

Une visite virtuelle de la Maison est disponible sur notre site Internet pallia-vie.ca

Pour en savoir davantage sur le processus d'admission, communiquez avec la conseillère en soins et responsable des admissions, Madame Marjolaine Daoust, au 450 431-0488, poste 204 ou par courriel à marjolaine.daoust@pallia-vie.ca.